

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

29 octobre 1992 – n° 1102
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Terrible accoutumance

Même dissimulée sous un discours at-
tristé, l'indifférence au malheur d'autrui
reste le stade suprême de l'égoïsme sourd
et aveugle ou de l'accoutumance, forme
bâtarde de la tolérance.

Cette accoutumance à l'horreur connue,
à la faim des enfants, à la torture et au
viol, à la mort quotidienne, s'insinue
en nous au fur et à mesure de la lecture
des informations et de la vue des images
venues du monde en désordre. A force
d'apprendre d'horribles nouvelles, notre
capacité d'indignation s'émousse, notre
sens de la solidarité s'affaiblit, notre
analyse perd de sa lucidité.

Et de poser des questions qui font pres-
santir une démission: comment aider
ceux qui ne s'aident pas eux-mêmes ?
Que faire à distance contre la haine
raciste et la violence alimentées par une
histoire dont nous savons si peu ?
Comment agir de loin à bon escient
quand ceux qui interviennent sur place
ne savent plus à quelle mission se
vouer ?

Par de telles interrogations, nous
avouons, davantage que notre impuis-
sance, notre ignorance. Car l'histoire,
qui ne se répète jamais exactement mais
se renouvelle à peine, enseigne exacte-
ment vers quelle dérive barbare conduit
une opération du type «purification
ethnique». Les conflits et les massacres
en ex-Yougoslavie ressortissent d'une
logique identique à celle du nazisme,
systématique et ordre glacial en moins.
Entre la situation dans l'Europe d'il y a
cinquante ans et les événements qui se
déroulent présentement à mille kilo-
mètres de chez nous, l'analogie s'im-
pose.

Seule différence: en 1942, année cruciale
sur tous les fronts, les premières infor-
mations sur les camps d'extermination
ont commencé à circuler dans ce con-
tinent; aujourd'hui les opérations mili-
taires et toutes les «bavures», les rafles
et les tueries, les «déplacements» de po-
pulations ou leur enfermement, se dé-
roulent sur les grands et petits écrans
du monde entier.

Si cette «télévisualisation» de l'horreur
contribue sans doute à une prise de
conscience générale, elle n'en développe
pas moins des effets pervers. Jean

Baudrillard et d'autres ont suffisamment
dit combien la mise en spectacle, avec
retransmission en direct, de la guerre
du Golfe avait faussé, d'une certaine
manière même nié l'événement. De
même, les reportages et les images qui
nous parviennent en rafales de Bosnie-
Herzégovine — ou de Somalie — ne
font qu'aplatir une actualité pourtant
tragique et banaliser des événements
indignes d'une humanité civilisée.
L'effet cumulé de la mise en spectacle et
de l'accumulation d'images fait que
nous consommons d'abord et risquons
de nous détourner ensuite, un peu gênés
et complètement saturés.

Faut-il pour autant condamner la presse
et donc, dans un registre voisin et s'ap-
puyant sur elle, les grandes manœuvres
médiatiques de l'aide humanitaire ?
Evidemment pas. Car là est toute la
différence d'avec il y a cinquante ans. A
l'époque, selon Primo Levi, le cauche-
mar-type des déportés était de ne pou-
voir, une fois rentrés, rendre vraisem-
blable le récit de leur vie au Lager,
définitivement incompréhensible pour
tous ceux qui n'avaient pas connu la
même expérience de l'anéantissement.
Aujourd'hui, nous savons presque tout,
nous ne comprenons toujours pas. C'est
que l'approche superficielle, ponctuelle,
émotionnelle des événements ne suffit
pas. Les médias, qui assument une par-
tie seulement de leur mission d'infor-
mation en nous faisant partager la
connaissance des faits, participent eux
aussi à la démission du politique, la
grave maladie de ce temps.

L'horreur et l'inhumanité, passivement
consommées, engendrent une terrible
accoutumance. Il nous incombe de lut-
ter contre cette familiarité veule avec
l'inacceptable, de sortir de la condition
de spectateurs impuissants, de nous
engager pour empêcher les responsables
de l'Europe en construction et ceux de
la communauté internationale de laisser
faire les barbares et mourir les popula-
tions.

YJ

Jean Baudrillard: *La Guerre du Golfe n'a pas eu lieu*,
Paris, Galilée, 1991. Primo Levi: *Si c'est un homme*,
Paris, Juillard, 1987; *Les naufragés et les rescapés*, Pa-
ris, Gallimard, 1989.

Des craintes injustifiées

Les récentes interventions à propos du nouvel article constitutionnel sur les langues ont agité le spectre de la guerre linguistique; la Suisse romande a-t-elle vraiment intérêt à se rouler en boule comme un hérisson ?

(jd) Tout commence en 1988 lorsque les parlementaires grisons unanimes demandent par voie de motion de mieux ancrer la défense du romanche dans la Constitution fédérale. Flavio Cotti, qui montre une prédilection pour les projets d'envergure, élargit le propos aux quatre langues nationales. Le Parlement approuve. Un groupe d'experts conduit par le juriste bernois Peter Saladin se met à l'ouvrage et produit, deux ans plus tard, un volume fort bien documenté de 400 pages. En bref, le nouvel article constitutionnel doit garantir le maintien de la diversité linguistique, tâche commune de la Confédération et des cantons; le principe de territorialité — l'intangibilité des frontières linguistiques — est à appliquer de manière différenciée: strictement pour le romanche menacé de disparition et pour l'italien confronté au phénomène de la germanisation; plus soupagement pour l'allemand et le français, de manière à ce que, par exemple, une école française puisse s'ouvrir à Zurich, une école bilingue à Bienne, une école romanche ou italienne à Berne. Le projet garantit enfin la liberté de la langue, ce droit fondamental non écrit reconnu par la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Territorialité stricte

Tout bascule lorsque le Conseil des Etats se saisit du projet. Emmenés par le libéral neuchâtelois Cavadini, les députés romands réussissent à faire partager à leurs collègues alémaniques les craintes que leur inspirent ces nouvelles dispositions. A la trappe la co-responsabilité de la Confédération: les cantons restent seuls maîtres de la question linguistique, à la charge pour Berne de passer à la caisse. A la trappe également la liberté de la langue: on la reconnaît, certes, mais on se refuse à l'inscrire dans la Constitution. Retour enfin à la territorialité stricte. Abrisés derrière leur frontière linguistique et refoulant la liberté de la langue dans le non-dit constitutionnel, les Romands se croient en sécurité et espèrent ainsi éviter une guerre linguistique. Charles-Albert Morand, professeur de

droit constitutionnel à Genève, ne partage pas ce point de vue. Il l'a dit lors d'un séminaire tenu au Tessin au début de ce mois et consacré à la Suisse plurilingue. Nous résumons ici sa position, à titre de contribution à une discussion nécessaire, pour que les Romands ne se barricadent pas trop rapidement dans les certitudes d'une minorité qui se croit assiégée.

Jurisprudence insatisfaisante

Pour Morand, la jurisprudence produite jusqu'à présent par le Tribunal fédéral n'est pas satisfaisante. L'articulation que les juges ont faite entre liberté de la langue et principe de territorialité a conduit la plupart du temps à sacrifier les intérêts des minorités linguistiques: à quoi sert la liberté de la langue si les francophones de Zurich ne sont pas autorisés à fréquenter une école privée de langue française, si dans une commune où le romanche a été majorisé, un père ne peut exiger d'être subventionné pour que son enfant étudie dans une commune voisine, si dans un district fribourgeois à forte minorité germanophone il n'est pas possible de rédiger une demande en justice en allemand ?

Pourtant le Tribunal fédéral a parfois montré la voie, par exemple en considérant comme un cas limite le fait que le bilinguisme judiciaire n'existe pas lorsqu'une minorité linguistique représente le quart de la population (arrêt Brunner, ATF 106 Ia 299ss.); ou encore que, dans une situation semblable, l'imposition d'une seule langue d'enseignement n'est pas acceptable. Convenablement articulée avec d'autres principes, tel celui de la territorialité, la liberté de la langue peut offrir des solutions nuancées en faveur des minorités en général et des langues menacées en particulier.

Le Conseil des Etats, en refusant de mentionner la liberté de la langue dans la Constitution tout en lui reconnaissant un statut de liberté constitutionnelle non écrite, crée les conditions de conflits futurs. En effet il cherche à marier l'eau et le feu puisqu'il cimente le statu

quo — la liberté de la langue s'exerce aussi bien dans les relations privées que publiques — tout en consacrant explicitement le principe rigide de territorialité, qui réduit cette liberté comme peau de chagrin.

En fait, il faut bien comprendre ce que recouvre la liberté de la langue pour donner les contenus adéquats au principe de territorialité.

Langue privée et langue publique

Lorsqu'elle s'applique aux rapports entre particuliers, la liberté de la langue garantit à ces derniers la faculté de s'exprimer dans la langue de leur choix. L'Etat n'a pas à s'immiscer dans ces relations. Par contre, il peut imposer des restrictions à cette liberté dès lors que les relations entre particuliers touchent à la sphère publique: tel est le cas pour les médias, l'école privée, les rapports de travail et de consommation. C'est un domaine largement réglementé au Québec et en Belgique.

Tout autre est la situation des rapports des individus avec l'Etat. Là, point de droit individuel à communiquer dans la langue de son choix; mais un droit des minorités, pour autant qu'elles atteignent une certaine dimension, à communiquer avec l'Etat ou à recevoir un enseignement public dans leur langue. Ainsi le Jura, canton où le français est la seule langue officielle, ne saurait imposer cette langue à la commune germanophone d'Ederswiler, sous peine d'inconstitutionnalité.

Mais cette protection des minorités est limitée aux quatre langues nationales. Pas question pour une forte minorité anglophone de se voir reconnaître le statut d'une langue officielle. De même, une forte minorité italophone ou germanophone, constituée à la suite d'une émigration massive et soudaine, ne saurait revendiquer des droits de minorité linguistique à Genève ou dans le Jura. Cela pour démentir les craintes, des conseillers aux Etats romands notamment, qui croient à tort que la liberté de la langue pourrait signifier, dans les régions linguistiques homogènes, la création d'écoles publiques dans une autre langue.

Langue minoritaire menacée

Venons-en pour terminer au principe de territorialité éclairé par la compréhension que nous avons maintenant de la liberté de la langue. Ce principe permet à une collectivité, dont la langue (pourtant majoritaire sur son territoire)

Lecture des comptes nationaux 1991

La comptabilité nationale ne sert pas seulement à mesurer la quantité de richesse produite dans le pays en une année. Elle permet aussi de voir qui s'est enrichi ou appauvri, qui peut épargner ou doit emprunter, etc.

(ag) Pour cette approche, on laissera de côté les chiffres absolus, afin de passer directement aux commentaires qu'ils peuvent inspirer.

Croissance.

Malgré une progression de 6% du PIB, la croissance 1991 en termes réels a été négative de peu: -0,1%; en 1990, on enregistrait encore +2,3%. C'est le plus mauvais chiffre depuis 1982.

est menacée, de restreindre la liberté de la langue dans certains cas (par exemple, refus d'ouverture d'une école dans une autre langue). Il justifie par ailleurs l'action des cantons et des communes qui désirent assurer l'homogénéité linguistique de leur territoire en ne reconnaissant qu'une seule langue officielle ou d'enseignement public.

C'est précisément cette perspective qu'adopte le projet du Conseil fédéral: la territorialité perd de sa rigidité pour devenir un principe à la fois relatif et protecteur des minorités linguistiques. Relatif dans la mesure où il oblige Confédération et cantons à prendre des mesures d'autant plus vigoureuses et restrictives de la liberté que la menace sur l'existence d'une langue est grave. Protection des minorités dans le sens où il ne se limite pas à assurer l'homogénéité linguistique d'un territoire mais vise aussi à garantir la pérennité de langues minoritaires dans une région au détriment de cette homogénéité.

Et ce n'est pas le moindre paradoxe de l'attitude du Conseil des Etats et de nombreux Romands qui, en rigidifiant et en privilégiant le principe de territorialité, croient mieux défendre la langue française — on voit d'ailleurs mal ce qui la menace — et fragilisent ce faisant la protection des minorités linguistiques, donc la langue française lorsqu'elle est minoritaire sur un territoire. ■

On en tirera trois conclusions.

- Une économie implique une dynamique de croissance, sous peine de conséquences sociales lourdes, de chômage, comme nous les voyons aujourd'hui se développer. Le slogan croissance zéro n'est guère défendable. On ne peut y opposer que celui de la croissance qualitative.

- Le très faible recul prouve que de très grands pans de l'économie n'ont pas été ébranlés. La crise évoque souvent l'image de mailles qui filent, détruisant progressivement tout le tricot. L'image est fautive. Les facteurs de stabilité demeurent solides et nombreux. Toute panique est contre-indiquée.

- Si l'on admet que les prévisions des instituts peuvent être entachées d'une marge d'approximation de quelque 1%, on mesurera la difficulté de l'exercice au vu des variations de faible amplitude en pour cent.

Stagflation

L'année 1991 a été typique d'une stagflation: stagnation de l'économie et inflation; les déficits des pouvoirs publics ont été importants. Cela limite d'autant la crédibilité des propositions de relance par l'inflation et le déficit public. Le remède ou ses composants n'étaient pas efficaces en 1991.

On soulignera que la chute dans le secteur de la construction, en termes nominaux et en termes réels, est une des causes principales du recul du Produit intérieur brut. Cette chute a déjà été freinée en 1991 par le maintien à un niveau élevé des constructions publiques.

Rémunération des salariés

Malgré la récession, et le très léger recul de la population active, la rémunération des salariés s'est maintenue en 1991 à un niveau élevé. Ce poste des comptes nationaux a connu une augmentation de 7,5%, soit presque autant qu'en 1990 (+8,9%), ce qui est supérieur à la hausse du coût de la vie. Cette progression est plus forte que celle du revenu national.

En revanche, le PIB par personne occupée (ce qu'on appelle la productivité apparente du travail) est resté constant. Il faut donc s'attendre à des offensives patronales sur les salaires, alors même qu'ils sont un élément important du soutien à la consommation. Le ralentissement de l'inflation devrait pourtant réduire les coûts salariaux nominaux.

Épargne

La capacité d'épargne demeure exceptionnelle à tous les niveaux: celle des entreprises, celle des assurances sociales, celle des ménages, la plus importante de toutes: 12,3% du revenu disponible; c'est incontestablement un record mondial. Seule l'épargne de l'Etat est en chute libre.

Une fois de plus, il faut rappeler que le revenu, accessoirement du travail et principalement de la propriété, versé à la Suisse par l'étranger, 4 milliards en solde net, contribue à cette capacité d'épargne.

Mise en perspective.

L'approfondissement de la récession en 1992, qui contrairement à celle de 1981-82 ou de 1975-76 s'étale dans la durée, semble désactualiser les chiffres de 1991. On peut toutefois dégager quelques perspectives.

Demeure un atout le remarquable solde positif de nos transferts courants avec l'étranger. Il s'est amélioré encore de 21% en 1991. C'est la garantie, en dépit des spéculations monétaires, d'un franc stable, c'est l'assurance d'une capacité d'autofinancement des investissements nationaux, c'est la certitude que si les taux d'intérêts s'homogénéisent, les taux suisses seront à la fourchette inférieure des taux internationaux.

Mais il n'est pas certain que les investissements redémarreront. Le placement financier peut être jugé plus rentable que l'investissement industriel et de moindre risque. Les pays créanciers sont si rares dans le monde qu'il peut être tentant d'exercer prioritairement cette activité: c'est une tentation de la Suisse financière.

D'autre part, la volonté arrêtée des partis bourgeois de limiter et les coûts salariaux et les dépenses publiques risque d'entraîner à la fois une croissance du chômage et une limitation de la politique sociale. Les dangers d'une société à deux vitesses s'en trouvent accrus.

La richesse est-elle incompatible avec la solidarité et la créativité? Questions d'aujourd'hui. ■

Les confins de l'Empire

Les régions dites périphériques sont l'objet de soins attentifs ou de calculs serrés de rentabilité selon les profits que les régies peuvent espérer en tirer.

(pi) «La direction des télécommunications de Fribourg a inauguré le 14 octobre 1992 à Charmey un central de télécommunications entièrement numérique. Il s'agit d'une installation ultra-moderne qui remplace le central électromécanique de 1972. La nouvelle réalisation s'inscrit dans le cadre de la mise en place du réseau numérique suisse des télécommunications et offre aux abonnés de Charmey, Crésuz, Cerniat, La Valsainte et La Tzintre de nouveaux avantages pour leurs télécoms comme l'amélioration de la qualité d'écoute, l'extrait des taxes, le blocage des communications sortantes, un service de réveil en sélection abrégée et la déviation des appels vers un autre raccordement en Suisse et à l'étranger. Au cours de la manifestation inaugurale, M. Paul Bersier, directeur des télécoms à Fribourg, a mis en évidence l'importance de bonnes télécommunications pour les régions périphériques.» (Extrait d'un article paru dans le journal syndical *Union PTT*).

Notons encore que, pas loin de Charmey, les centraux téléphoniques de Bulle, Vuippens, Sâles, Semsales et Albeuve bénéficient de la technique numérique dont, soit dit en passant, les avantages ne se limitent pas à une facture plus détaillée ou à un service de réveil plus simple à utiliser.

Horaires croissance zéro

Durant la même semaine, les CFF publient leur projet d'horaires 1993-95, un horaire croissance zéro qui prévoit même quelques suppressions de trains et l'abandon en douceur de plusieurs lignes régionales qui seront à l'avenir desservies par bus. Une démarche confirmée par le Conseil fédéral quelques jours plus tard, celui-ci estimant que «des mesures devront être prises pour améliorer l'offre des secteurs non rentables. Sur certaines lignes, il s'agira d'adapter l'offre aux besoins effectifs, notamment d'assurer le transport des passagers du trafic régional par la route» (selon le Conseil fédéral, «améliorer l'offre» signifie donc notamment remplacer le train par le bus...) Il est vrai que le budget 1993 des CFF prévoit un déficit de 234 millions, après prise en charge des frais d'infrastructure et de l'indemnisation pour le trafic régional par la Confédération et quel-

ques cantons, régions et communes.

On constate que les régions périphériques ne sont pas traitées de la même manière par les régies fédérales selon qu'il s'agit de transports physiques (rail, bus dans une moindre mesure) ou de transport d'information (par lignes téléphoniques). Nous soutenons sans réserve la modernisation des services téléphoniques dans les régions périphériques, services qui sont un excellent moyen de raccourcir les distances, pour les particuliers aussi bien que pour les entreprises. Mais les 1800 abonnés au téléphone desservis par le central de Charmey ne sont pas plus rentables pour les PTT que les voyageurs du tronçon Monthey - Saint-Maurice pour les CFF. Et les PTT auraient pu eux aussi rationaliser et faire des économies en matière de télécoms: le central de Charmey n'était âgé que de vingt ans et aurait pu continuer à fonctionner quelques années encore, tout comme le matériel roulant datant de la dernière guerre ou peu s'en faut continue de circuler sur bien des lignes régionales. Et dans une optique purement économique, il serait certainement intéressant d'offrir un Natel à une bonne partie des habitants isolés de cette région de la Haute-Gruyère plutôt que d'entretenir et de moderniser à grands frais leur liaison au réseau traditionnel.

Le monopole paie

Oui mais voilà, les conditions ne sont pas les mêmes. Les télécoms sont un secteur bénéficiaire des PTT et personne ne s'offusque qu'en téléphonant de Fribourg à Zurich, on paie un équipement ultra-moderne installé à Charmey que 1800 abonnés ne parviendraient pas à rentabiliser seuls. Et puis, bien sûr, les PTT bénéficient d'une situation de monopole.

La situation est bien différente pour les CFF qui ont subi depuis une trentaine d'années la concurrence de la route sans pouvoir adapter ni leur réseau, ni bien souvent pour le trafic régional leur matériel roulant. Conséquence logique: les «secteurs non rentables» sont étudiés de près et seront «adaptés». Le remplacement du train par le bus n'est pas forcément une mauvaise chose, il peut

même se traduire, dans des cas bien précis, par des améliorations de la desserte d'une région. Mais la tendance actuelle à agir en l'absence de toute politique réfléchie et cohérente a pour conséquence une détérioration globale de l'offre: les trains, même largement déficitaires, font partie d'un réseau. Les remplacer par des bus entre Travers et Pontarlier par exemple concerne bien sûr principalement les voyageurs habitant le long de cette ligne, mais aussi ceux de Berne, Neuchâtel ou Lausanne, pour lesquels Les Verrières ou Les Bayards s'éloignent d'une vingtaine de minutes.

Marginalisation par la route

Il faut le dire et le redire: le prix des billets de transports publics n'est pas assez élevé, puisqu'il ne permet pas de financer un réseau dense irriguant convenablement l'entier du pays. Mais une augmentation importante est impossible tant que le trafic privé ne couvrira pas l'entier des coûts qu'il occasionne. La situation actuelle est à ce point aberrante que les CFF prévoient l'année prochaine d'augmenter leurs recettes en transportant moins de monde. Les comptes de la régie en seront certainement soulagés; pas ceux des collectivités publiques: une partie des trajets qui ne se feront plus en train seront couverts en voiture; et surtout, une moins bonne desserte en transports publics est un facteur de désertification des régions périphériques. Régions qu'il faut ensuite «redynamiser» à l'aide de programmes coûteux.

Au fait, s'est-on jamais demandé si la route qui relie Fleurier aux Verrières était rentable? N'y circule-t-il pas trop peu de voitures pour justifier son entretien? ■

Se fondant sur des sources gouvernementales des Etats-Unis, le *Tages Anzeiger* a publié les contributions aux campagnes électorales de multinationales ayant des liens étroits avec la Suisse. En général, les deux camps sont subventionnés. Deux exceptions: Ciba-Geigy n'a versé de contribution qu'aux démocrates pour les présidentielles, mais une somme plus élevée aux républicains pour les parlementaires. Sulzer, par contre, n'a financé que la campagne présidentielle républicaine.

Les limites des taxes

Comment faire payer les coûts externes des déplacements ? Les raisonnements purement économiques, principe de causalité ou création de marchés de biens environnementaux, présupposent des conditions de marché idéales.

(jd) Pour les économistes, les coûts externes de la mobilité — toutes les nuisances provoquées par le trafic et supportées par des tiers et par la collectivité — sont responsables au premier chef des atteintes à l'environnement. En effet, d'un point de vue individuel et strictement économique, des prix qui ne couvrent pas la totalité des coûts de déplacement favorisent la mobilité. D'où l'idée d'affecter un prix à l'environnement de manière à pénaliser les comportements écologiquement nuisibles et à récompenser les attitudes favorables au milieu naturel.

Pour réintégrer ces coûts externes dans les prix, deux stratégies sont possibles. La première s'appuie sur le principe de causalité; elle consiste à quantifier dans le détail les coûts externes et à les imputer à leurs responsables par le biais de taxes (DP n° 1101). La seconde stratégie passe par la création de marchés des biens environnementaux (*Neue Zürcher Zeitung*, 22 septembre 1992). Sur ces marchés le bien rare que représente l'environnement peut-être négocié; des droits de propriété sur l'air, l'eau, la tranquillité notamment sont constitués, dont la garantie peut être revendiquée devant la justice et dont les atteintes donnent droit à dédommagement.

La concrétisation de ces deux stratégies présente des difficultés non négligeables. Le prélèvement de taxes pour faire payer les coûts externes implique que ces coûts soient connus et quantifiables. Quant à la création de marchés, elle exige que soient identifiés les usagers du bien protégé.

Taxes d'orientation

C'est pourquoi les économistes sont contraints de se replier, faute de mieux, sur une solution théoriquement moins satisfaisante mais plus praticable. Par décision politique, la collectivité fixe les niveaux de pollution acceptables (émissions et immissions). Puis, au lieu de les faire respecter par les moyens classiques de la prescription et de la répression, les pouvoirs publics incitent les responsables de la pollution à changer de comportement en les frappant

des taxes dites d'orientation. Pour parvenir au but visé il faut bien entendu que le niveau de ces taxes soit suffisamment élevé.

Prenons l'exemple du trafic aérien. Pour diminuer la pollution atmosphérique due à la combustion du kérosène, les autorités peuvent édicter toute une série de prescriptions: limitation des autorisations de vol pour les appareils à forte consommation, limitation du nombre de vols quotidiens, limitation de la vitesse, fixation d'un taux d'occupation minimum. Pour les économistes, ce mode de faire n'est pas optimal car il exige des contrôles et induit des coûts supplémentaires. Par contre la simple introduction d'une taxe sur le kérosène, en renchérissant le prix du transport aérien, devrait inciter les clients à n'utiliser l'avion qu'en cas de nécessité et les compagnies à prendre des mesures

d'économie de carburant. Quant aux constructeurs, ils trouveraient là un encouragement à développer des moteurs moins gourmands. Cette approche garantit une plus grande autonomie des acteurs économiques et plus de souplesse dans les solutions.

La réalité échappe au modèle

Mais cette stratégie suppose l'existence d'un marché où règnent des conditions parfaites de concurrence et où entrepreneurs et consommateurs se comportent de manière rationnelle, c'est-à-dire qu'ils cherchent à maximiser leurs profits. Or cette situation idéale sur laquelle raisonnent les économistes est rarement présente. Par ailleurs, la faisabilité politique d'une telle approche est loin d'être garantie: le litre d'essence à cinq francs, incluant impôts, assurances, prix du carburant et atteintes à l'environnement trouverait-il le soutien d'une majorité ? Ce n'est pas un hasard si le législateur s'est «contenté» de limiter la vitesse, d'imposer le catalyseur et le contrôle périodique des gaz d'échappement: le politicien a des contraintes que ne connaît pas le théoricien de l'économie. ■

FABRIQUE DE DP

Mailings

C'est par ce terme anglais que le langage spécialisé désigne les envois de publicité adressés à des groupes précis (il faudrait dire «ciblés») de personnes. Et c'est de cette manière qu'à *Domaine public* nous obtenons les meilleurs résultats dans la recherche de nouveaux abonnés. Car malgré un taux de fidélité exceptionnel (environ 90% d'abonnements renouvelés), nous devons chaque année remplacer plusieurs centaines d'abonnés. D'où la nécessité d'entreprendre des actions de promotion: il y a deux ans, ce fut une annonce dans *l'Hebdo*; l'année passée nous avons engagé un étudiant HEC pour rechercher les meilleures formes de publicité et les mettre en pratique; cette année nous nous concentrons sur la publicité adressée; et nous remettrons ça l'an prochain, en plus d'une participation au Salon du livre et de la presse de Genève. Il y a plusieurs manières de faire des mailings: en confier l'exécution à des

maisons spécialisées qui possèdent des fichiers par âge, profession, et autres critères à faire sauter en l'air celles et ceux qui ont refusé de répondre au questionnaire du recensement fédéral — méthode relativement peu efficace mais coûteuse; ou trouver nous-mêmes des listes d'adresses dont on suppose qu'elles correspondent à notre lectorat et confier les envois à une étudiante — méthode qui a notre préférence. Si nos choix de fichiers sont judicieux, il est inévitable que certains de nos abonnés reçoivent de la publicité... pour s'abonner à DP. Il est en effet trop compliqué de comparer systématiquement les listes d'adresses dont nous disposons avec notre fichier d'abonnés et nous préférons donc par avance nous excuser pour ces envois inopportuns. Encore qu'ils vous donnent l'occasion de transmettre cette publicité à une personne susceptible d'être intéressée par notre journal. Enfin et bien sûr, nous tenons à votre disposition des cartes-réponse publicitaires à distribuer autour de vous et traiterons volontiers les listes d'adresses que vous nous transmettez.

L'INVITÉ DE DP

Un chiffre qui fait sursauter

Jean-Pierre Ghelfi

Economiste et député au Grand Conseil neuchâtelois

Ce sont les hasards des lectures. Même une publication aussi austère que *Les Banques en Suisse*, publié par la Banque nationale et qui aligne allègrement trois cents pages de chiffres et de tableaux, réserve parfois des moments d'effarement. Au départ, venant de recevoir une information de l'Office fédéral de la statistique relative aux comptes nationaux de 1991, je voulais voir à quel niveau se situait le total des bilans des banques en Suisse. Je sais pertinemment que la comparaison

est peu significative. Elle fournit cependant un éclairage sur le développement de l'économie qui n'est pas inintéressant. En l'occurrence, pour 1991, les chiffres sont de 346 milliards de francs pour le produit national brut (PNB) et de 1073 milliards de francs (plus de un million de millions !) pour l'ensemble des bilans bancaires. Ceux-ci sont ainsi trois fois plus élevés que celui-là.

Constatation qui amène à se demander comment les choses ont évolué. Pour 1965, je trouve un PNB de 62 milliards de francs et un total de bilans de 96 milliards. Le second est, en gros, moitié plus grand que le premier.

Au cours de ces vingt-six années, le PNB a ainsi été multiplié par 5,6 alors que les bilans bancaires l'ont été par 11,2. Magie des chiffres ! La progression de l'un correspond exactement au double de l'autre. Un bilan est une chose. La rentabilité une autre. La «lecture» se poursuit donc, et je trouve ce chiffre qui me fait sursauter. L'année dernière, les banques ont comptabilisé 10,6 milliards de francs sous

la rubrique «pertes, amortissements et provisions». En 1990, la somme correspondante était de 6,1 milliards. En une année, l'augmentation est de 4,5 milliards. Je n'en connais pas le détail. Il n'est cependant pas nécessaire d'aller chercher loin une explication. Il y a bien sûr des déconfitures comme celles du groupe Omni-Rey et de quelques autres sociétés internationales dans lesquelles des banques suisses laissent des plumes. Mais il y a surtout les coûts de l'exubérance spéculative dans l'immobilier durant la deuxième moitié des années quatre-vingt. Et le chiffre de 1991 se retrouvera probablement dans les comptes de cette année, car le moins qu'on puisse dire est que la situation ne s'améliore pas dans ce secteur.

Deux conclusions sont possibles, qui ne s'excluent pas.

a) La capacité des banques d'absorber un tel choc est impressionnante, d'autant que le bénéfice net total a progressé parallèlement, de 4,6 milliards de francs à 5,1 milliards.

b) Que d'argent bloqué pour assainir les excès de l'immobilier, alors que l'industrie et le commerce auraient tant besoin de crédits pour poursuivre et relancer leurs activités ! ■

Liquidités piégées

«C'est l'ensemble du système monétaire-financier qui est, directement ou indirectement, touché par la déflation qui frappe de plein fouet l'immobilier. Redoutant un effondrement du marché, les banques s'efforcent par tous les moyens de le soutenir. Ce faisant, elles risquent, au détriment de l'économie tout entière, de pousser à son paroxysme une crise qui est largement la conséquence de leur action passée. Sans les crédits qu'elles ont, sans compter, octroyés aux promoteurs et acheteurs de 1986 à 1990, jamais la spéculation à la hausse n'aurait pu se développer comme elle l'a fait durant cette période.»

Cette appréciation sévère de l'attitude des banquiers figure dans le *Monde* du 6 octobre. Son auteur, Paul Fabra, est très au fait des mécanismes financiers. A son point de vue, la situation actuelle est très malsaine. Le soutien que les banques apportent au marché immobilier pour éviter son effondrement a pour effet de piéger leurs liquidités, alors même que l'ensemble de l'économie aurait besoin de crédits pour aller de l'avant. D'où un pronostic pessimiste, avec au mieux la prolongation de la situation de récession et au pire son aggravation.

Tiré de la *Lutte syndicale* du 20 octobre 1992.

CHÔMAGE

Un scénario optimiste

(jd) Plus de 100 000 chômeurs aujourd'hui; plus encore l'an prochain et même peut-être 400 000 d'ici la fin du siècle si l'on en croit les analyses les plus alarmantes. Ce taux de chômage est le dernier d'un tel niveau que nous connaissons durant plusieurs décennies répond Hans Schmid, professeur d'économie à Saint-Gall et ancien conseiller national socialiste (*Die Weltwoche*, 15 octobre 1992). D'où tire-t-il cette tranquille assurance ?

Si le chômage actuel ne peut être que temporaire, même en cas d'adhésion à l'EEE, c'est à cause de l'évolution démographique et des différents scénarios publiés récemment par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Si l'on suit le scénario «Intégration», la population active résidente va diminuer de 10 000 unités par an dès l'année 2008. Certes, un scénario est toujours discutable mais en l'occurrence celui-ci s'appuie sur des

données fiables. Le nombre des actifs résidents suisses ne peut que baisser, puisque le taux de natalité a reculé dès le milieu des années soixante. Il ne faut pas compter sur des actifs en provenance de l'EEE: le rapprochement des conditions économiques des différents pays membres de l'Espace ne va pas favoriser la mobilité, et n'oublions pas que les pays traditionnels d'émigration connaissent une baisse impressionnante de la natalité. Restent les actifs en provenance d'autres pays. Le scénario de l'OFS prévoit une croissance de leur nombre pendant vingt ans encore, puis un recul. Mais attention, nous dit Hans Schmid, ne répétons pas l'expérience négative des années soixante durant lesquelles nous avons importé une main-d'œuvre étrangère peu qualifiée, croyant ainsi produire à meilleur compte. Résultat, nous n'avons pas suffisamment rationalisé l'appareil de production et nous payons maintenant des coûts élevés d'inadaptation. Il faudra donc une politique restrictive en matière d'immigration des actifs, favorisant d'abord la main-d'œuvre qualifiée.

La crise et l'exode

Une information est d'autant mieux comprise qu'elle est exagérée.

(pi) Prenez «la crise» qui sévit actuellement et qui touche particulièrement le secteur de la construction. Certes, les chiffres sont crus: selon une enquête du Service cantonal de recherche et d'information statistiques, (SCRIS), «l'activité du secteur de la construction dans le canton de Vaud se caractérise par une baisse des investissements de 7,5% en 1991 avec pour conséquence une chute de l'emploi de 11,4% entre les mois de juin 1991 et 1992». Le terme de «crise» semble donc justifié. Marc Diserens, le chef du SCRIS, fait pourtant remarquer que «même en étant pessimiste, il se dépensera cette année plus de 3 milliards de francs dans le canton pour la construction, c'est-à-dire un montant proche de ce qui a été investi en 1987; c'était il y a cinq ans seulement et on parlait alors de "boom"».

Mettons qu'il s'agit de l'inévitable et prévisible redimensionnement d'un secteur qui a démesurément gonflé durant les dix dernières années.

Autre sujet, les fonds du deuxième pilier que les étrangers de l'EEE rentrant dans leur pays (de même que les Suisses émigrant dans un pays de l'EEE) ne

pourront plus récupérer en totalité et en capital au moment de leur départ, mais uniquement à l'âge de leur retraite. On sait l'émoi et les retours décidés dans la hâte provoqués par cette nouvelle dans les colonies étrangères en Suisse. Tout cela semble s'être un peu calmé depuis que le Parlement a décidé unilatéralement d'un délai transitoire de cinq ans durant lequel le régime actuel restera en vigueur, exception dont Bruxelles a promis qu'elle ne serait pas remise en question. Il n'empêche, les étrangers sont plus nombreux à rentrer au pays aujourd'hui qu'il y a une année. Faut-il pourtant parler d'«exode», comme le fait l'*Hebdo* sur sa couverture du 22 octobre et en surtitre d'un article consacré au sujet? Exode lié, dans le corps de l'article, à l'«affaire» du deuxième pilier. Pour étayer cette affirmation, un graphique, qui montre qu'il y a eu 20 947 départs de permis C de janvier à août 1992, contre 17 289 durant la même période de 1991. Oui, mais le problème de la récupération des fonds du deuxième pilier n'est apparu qu'à mi-mai, dans un article du quoti-

dien *L'Agefi*... Et puis, si les départs ont plus que doublé pour les Portugais, ils ont progressé de manière limitée pour les Italiens (+12,5%) et les Espagnols (+29,5%). Ils n'ont que très peu augmenté pour les autres nationalités (+5,7%, mais une erreur s'est glissée dans le graphique de l'*Hebdo*, qui indique +105,7%). Il n'est pas précisé — détail qui a son importance — si les départs d'étrangers qui n'appartiennent pas à l'EEE sont comptabilisés dans cette rubrique «autres». Ceux-là, dans tous les cas, ne sont pas concernés. Manque aussi le nombre total de permis C en Suisse. Ils étaient près de 900 000 à fin 91. Il y a eu un peu moins de 4000 départs de plus de janvier à août 1992 que de janvier à août 1991. C'est moins d'un demi pourcent des permis C qui ont précipité leur retour, dont une bonne partie avoue d'ailleurs partir autant en raison du chômage qui sévit ici que de leur deuxième pilier. Enfin, on notera qu'en 1991 l'Italie et l'Espagne présentaient déjà un solde migratoire négatif, c'est-à-dire qu'il y avait davantage de personnes qui retournaient dans ces pays que de personnes qui en venaient pour s'installer en Suisse. Alors, exode?

Disons qu'il s'agit d'une augmentation des retours d'étrangers dans leur pays, en partie liés à l'incertitude sur la possibilité de toucher en capital les fonds de sa caisse de pension. Sous cette forme, évidemment, pas matière à illustrer une couverture de magazine. ■

LIVRE

Chômage, mode d'emploi

(réd) Comment s'opposer, au moins provisoirement, à un congé? Comment obtenir les meilleures conditions de départ? Combien d'indemnités de chômage peut-on recevoir? Que devient le deuxième pilier? Que se passe-t-il en cas de maladie?

Michel Cornut, secrétaire syndical depuis quelques années, répond à ces questions — et à d'autres — que nombre de personnes en difficultés se posent ou devront se poser. Dans un guide contenant des informations juridiques et des exemples de lettres, chacun devrait trouver la réponse à son problème spécifique d'emploi. ■

Michel Cornut: *Vos droits lorsque vous perdez votre emploi*, 96 pages, 18 francs. En vente en librairie ou chez l'éditeur: Editions d'en bas, case 304, 1000 Lausanne 17.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Schmid compte aussi beaucoup sur le vieillissement de la population. Aujourd'hui, la Suisse abrite un million de personnes de plus de 64 ans, en 2040, 1,76 million. D'où une demande accrue de biens et de services, donc de main-d'œuvre. Mais ce vieillissement va coûter cher à la collectivité; il exigera croissance économique et amélioration de la productivité, une productivité qui actuellement ne croît que trop lentement. D'où un effort soutenu de formation aussi bien de la part de l'Etat que des entreprises.

Schmid reconnaît que ce scénario optimiste recèle deux maillons faibles, ceux dont l'évolution dépend de décisions politiques, car les politiques sont imprévisibles: l'immigration et la formation.

Reste qu'il faudra bien agir avant que cette heureuse prévision se réalise, car les chômeurs d'aujourd'hui ne se contenteront pas de lendemains qui chanteront au siècle prochain seulement. ■

Pour quoi des rallonges ?

(ag) Le Conseil fédéral a présenté sa deuxième demande de crédit supplémentaire pour le budget 1992. Le montant impressionne: 1,3 milliard. Quelles sont ces obligations nouvelles ?

Intérêts de la dette: 418 millions
Participation à la Banque mondiale: 199 millions
Aide à l'agriculture, notamment aux détenteurs de bétail: 198 millions
AVS: 98 millions
Aide au développement: 77 millions

Dans les petits crédits on relèvera: la garantie des risques à l'exportation: 40 millions (au nom du moins d'Etat); le retour de médailles commémoratives: 25 millions (!); les taxes postales: 11 millions (la Confédération paie aussi) et des frais d'impression en rapport avec la votation sur l'EEE: 9 millions. ■

THÉÂTRES ALÉMANIQUES

Des chiffres et des lettres

(cfp) Comment les théâtres municipaux réagiront-ils aux diminutions des subventions allouées par les collectivités publiques ? Bâle-Ville, par exemple, envisage de réduire de près d'un tiers ses contributions. L'hebdomadaire *Coop Zeitung* a récemment publié un dossier sur les théâtres de huit villes alémaniques: Bâle, Bienne et Soleure qui collaborent, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall et Zurich.

Les taux de fréquentation des salles varient entre 60% (Schauspielhaus de Zurich) et 85% (Schaffhouse), les collaborateurs permanents (troupes comprises) vont de 3 (Schaffhouse) à 511 (Opernhaus de Zurich), les budgets de 1,74 million de francs (Schaffhouse) à 70,5 millions (Opernhaus de Zurich), le nombre de représentations par saison de 100 (Schaffhouse) à 589 (Théâtre municipal de Bâle). Le degré d'autofinancement est lui aussi variable: 17,7% à Bâle, 37% à Bienne et 55% à Schaffhouse. Les subventions publiques peuvent avoir des ordres de grandeur très différents: 672 000 francs à

Schaffhouse et 45,2 millions pour l'Opernhaus et 20,5 millions pour le Schauspielhaus à Zurich.

Les subventions sont en général versées par les cantons et les communes; à Saint-Gall une véritable collaboration régionale réunit la ville de Saint-Gall, les deux Appenzell et la Thurgovie.

Comment les théâtres feront-ils face aux mesures d'économie: augmentation du prix des places, qui va de 5 francs à 380 francs, sollicitation de mécènes ou mesures d'austérité plus douloureuses ? Le Schauspielhaus de Zurich a réussi à sortir des chiffres rouges, est-ce de bon augure ? Qu'en est-il des théâtres de Suisse romande ? ■

COQUILLE

Les mères donneuses

(réd) Lu dans le *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, cette information à propos du développement d'une nouvelle hormone de fertilité: «*La FSH naturelle s'obtient à partir de l'urine de femmes ménopausées. Pour l'extraire et la purifier, plus de 300 millions de litres sont récoltés quotidiennement auprès de 100 000 donneuses*», explique Christoph Lamps, porte-parole de la maison d'Ares Serono. Qui dénoncera la vie horrible de ces 100 000 donneuses qui doivent donc, si nos calculs sont exacts, produire chaque jour 3000 litres d'urine ?

Heureusement, Christophe Lamps précise que «*La production par génie génétique résoudra les problèmes de cette gigantesque collecte*». On veut bien le croire. ■

BERNE

Majorités par défaut

(cfp) Les sacrifices demandés aux élus commencent à faire sentir leurs effets sur le recrutement des candidats aux fonctions publiques. Les élections qui se préparent dans le canton de Berne en sont un exemple.

A Wattenwil (2300 habitants), le parti socialiste était majoritaire il y a huit ans. Il a renoncé à présenter une liste pour la Municipalité, personne n'acceptant de se porter candidat. L'une des

sortantes n'est plus éligible car la durée des fonctions est limitée. Un autre ne veut plus être candidat parce qu'on l'interpelle trop sur les questions communales, et le troisième, artisan indépendant, doit consacrer son temps à la recherche de travail. L'UDC dirigera donc seule la Municipalité de Wattenwil pendant quatre ans. Le PS n'entre pas dans l'opposition, mais il participe, avec une liste, à l'élection des commissions communales: assistance et prévoyance, écoles et impôts.

Même situation à Rubigen (3000 habitants). En dépit d'effectifs en hausse, le PS local renonce à déposer une liste car le temps pris par la chose publique est trop important pour un salarié, l'indemnité allouée étant sans rapport avec le travail à effectuer. Là aussi, le PS sera candidat aux commissions scolaire, de gestion et de taxation fiscale.

A Kehrsatz (4000 habitants), un intervenant dans une assemblée publique a posé la question de la nécessaire augmentation du taux d'imposition et proposé que les élus renoncent à leurs indemnités pour faire face à la mauvaise situation financière de la commune. Réponse des interpellés: il conviendrait plutôt de les augmenter pour tenir compte des tâches accomplies par les municipaux.

Autrefois la situation était très différente. Schüpfen, par exemple, s'est payé le luxe de refuser d'élire Ruedi Minger, le futur conseiller fédéral, qui avait épousé une fille du pays, parce qu'il n'était pas du village. ■

PUB

Fringues

(fth) Dans un quotidien milanais. Graphisme noir-blanc, dessin au crayon d'une belle patte. Vue cinématographique depuis l'intérieur d'une voiture. Brouillard, pluie, smog, un temps à ne pas mettre un chien dehors, même un chien de la plaine lombarde. Sur le pare-brise, les essuie-glaces font de leur mieux pour que l'on y voie clair, assez clair pour apercevoir un piéton. L'homme qui affronte ainsi les éléments est une ombre, mais une ombre assez précise pour que l'on voie qu'il est bien équipé. Il porte une veste de sport, élégamment coupée, qui rend le parapluie inutile. Le texte de la pub, présentée comme une épreuve d'artiste, dit: «Le Gore-tex pour les jours où vous devez aller à pied». ■